

STRUCTURES RELAIS SIAO SAINT-BRIEUC LOUDEAC

Bilan d'activité 2020
Mars 2021

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L’ACTION	3
2. MODALITES D’ORGANISATION	3
3. QUELQUES DONNEES QUANTITATIVES	4
3.1. Les rendez-vous	4
3.2. Le profil des personnes reçues	5
4. PERSPECTIVES	7

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Depuis janvier 2011, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation 22 (SIAO 22), via la Commission Unique d'Attribution, est devenu l'espace de centralisation de l'offre et de la réponse en matière d'hébergement pour le département.

Dans ce cadre, une organisation départementale a été mise en place sur chacun des territoires d'implantation des structures permettant de recevoir les personnes demandeuses d'un hébergement et de transmettre leur demande à l'opérateur SIAO. Cette implantation a pris le nom de « **Structure relais SIAO** » sur chacun des territoires (Saint-Brieuc, Guingamp, Lamballe, Dinan, Lannion, Loudéac, Paimpol, Rostrenen).

Un dossier unique d'évaluation a été conçu pour l'ensemble des structures évaluatrices et sert de cadre pour la réalisation et la transmission des éléments recueillis au SIAO 22.

Adalea assure cette mission de structure relais SIAO sur les territoires de Saint-Brieuc et Loudéac. Ainsi, les personnes rencontrées et/ou orientées vers nos différents services, qu'elles relèvent de l'urgence, d'un dispositif d'insertion (CHRS, Stabilisation, ALT) ou d'un logement adapté (résidence accueil, maison relais, résidence habitat jeunes) sont orientées par les secrétariats et les travailleurs sociaux vers les structures relais de Loudéac ou de Saint-Brieuc.

Par ailleurs, dans le cadre d'un conventionnement avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), nous intervenons en Maison d'Arrêt au titre du Dispositif de Préparation à la Sortie de Maison d'Arrêt (DPSMA) et nous recueillons également les demandes des personnes incarcérées qui sont en perspective de sortie pour les transmettre au SIAO 22.

2. MODALITES D'ORGANISATION

Concernant le site de Loudéac, deux créneaux de rendez-vous par semaine sont dégagés pour pouvoir effectuer ces entretiens d'évaluation. De l'information a été réalisée sur ce secteur notamment auprès de la structure d'urgence gérée par le CCAS mais aussi auprès des travailleurs sociaux. Le lien avec les partenaires est bien établi et l'articulation entre les acteurs est fluide.

Concernant le site de Saint-Brieuc plusieurs paramètres ont été pris en compte pour répondre à une demande de public très diversifiée :

- Permanences (deux créneaux de rendez-vous par semaine) sur le site de Rochard afin de recueillir les demandes des femmes victimes de violences conjugales et les recevoir si besoin en lien avec un travailleur social de la structure plus spécifiquement formé à cette problématique.
- Permanences sur l'ensemble de la semaine sur le site de la Corderie pour recevoir les demandes des personnes qui sollicitent un rendez-vous.
- Point régulier avec l'accueil de jour et le Trait d'Union concernant les personnes hébergées sur ce lieu et demandeuses d'un hébergement d'insertion. (en 2020, ce point a été compromis avec l'arrivée de la crise sanitaire puis la fermeture du site du Trait d'Union).
- Permanences à la Maison d'arrêt de Saint Brieuc une demi-journée par semaine, dans le cadre du DPSMA et recueil des demandes SIAO des personnes sortantes.

Bien entendu, une souplesse est apportée en fonction de la nature des demandes et des prises de rendez-vous. Suivant les lieux, des créneaux peuvent être ajoutés ou compensés par d'autres sur d'autres lieux.

Un créneau de rendez-vous dure environ 1h30, durant ce temps le dossier unique est complété sur la base des éléments recueillis auprès de la personne.

3 phases de travail se dégagent de la mission de l'évaluateur structure relais SIAO :

1. **Le premier entretien** au cours duquel la demande est formulée et qui permet dans le même temps de compléter le dossier unique qui sera transmis, après signature du demandeur pour accord, à l'opérateur SIAO. A noter qu'il arrive parfois que ce dossier ne puisse être totalement complété lors du premier entretien faute d'avoir tous les éléments par le demandeur et qu'un deuxième échange soit nécessaire.
2. **Un mois après le premier entretien**, pour les personnes qui n'ont pas intégré le dispositif sur lequel elles étaient positionnées, l'évaluateur de la structure relais SIAO effectue une mise à jour et vérifie le maintien de la demande après avoir pris contact avec le demandeur par téléphone.
3. **Trois mois après le premier entretien**, pour les personnes qui n'ont toujours pas intégré le dispositif sur lequel elles étaient positionnées, l'évaluateur de la structure relais SIAO propose à la personne un nouveau RDV physique pour réévaluer la demande en fonction des évolutions dans le parcours du demandeur et vérifier le maintien de sa demande.

A chacune de ces trois étapes, qui permettent de maintenir le lien avec le demandeur, les éléments recueillis sont transmis à l'opérateur SIAO.

Enfin, après évaluation, s'il s'avère que la personne ne relève pas d'un dispositif SIAO, une autre préconisation est formulée par le professionnel de la structure relais, de ce fait le dossier n'est pas transmis au SIAO.

3. QUELQUES DONNEES QUANTITATIVES

3.1. Les rendez-vous

Le tableau ci-dessous résume l'activité de la structure relais mensuellement. Il présente les rendez-vous fixés sur la base des demandes formulées par les personnes à la recherche d'un hébergement et ceux réellement honorés.

Mois en 2020	Nombre de rendez-vous fixés		Nombre de rendez-vous honorés	
	Saint-Brieuc	Loudéac	Saint-Brieuc	Loudéac
Janvier	50	8	40	7
Février	71	9	51	6
Mars	31	4	21	3
Avril	0	0	0	0
Mai	30	1	25	1
Juin	71	10	57	7
Juillet	55	11	38	4
Août	62	11	39	6
Septembre	71	11	39	8
Octobre	67	12	46	6
Novembre	55	9	41	9
Décembre	90	14	63	9
TOTAL	653	100	460	66
TOTAL GENERAL	753		526	

Au cours de l'année 2020, 753 créneaux ont été planifiés. Nous notons donc une augmentation de 26 rendez-vous cette année et ce malgré un arrêt de l'activité lors du premier confinement et l'arrêt des entretiens au mois d'Avril.

Nous pouvons remarquer sur les deux sites une nette augmentation lors du mois de Décembre 2020.

Le nombre de rendez-vous honorés continuent d'augmenter cette année avec près de 70 % de présence. (66 % à Loudéac et 70.4 % à Saint-Brieuc). En 2019, 63 % des rendez-vous étaient honorés et seulement 58 % en 2018.

3.2. Le profil des personnes reçues (base dossier SIAO transmis et non transmis)

■ Composition des ménages demandeurs

	2019 - Loudéac	2019 – Saint Brieuc	2020 - Loudéac	2020 – Saint Brieuc
Hommes seuls	47 %	51 %	46 %	52 %
Femmes Seules	13 %	21 %	16 %	21 %
Femmes avec enfants	24 %	15 %	24 %	17 %
Hommes avec enfants	3 %	4 %	4 %	4 %
Couples	4 %	5 %	2 %	4 %
Couples avec enfants	9 %	4 %	8 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

En moyenne, la composition des ménages sur les deux territoires restent sensiblement la même que les années précédentes avec une majorité d'hommes seuls en demande d'hébergement.

Cela interroge car la proportion de petits hébergements tous dispositifs confondus est faible notamment sur Saint-Brieuc où la demande est forte.

A la marge, nous pouvons observer cette année une légère baisse des demandes de couples sans enfants sur Loudéac et des couples avec enfants sur St Brieuc.

■ Origine de la demande de rendez-vous

	2019 - Loudéac	2019 – Saint Briec	2020 - Loudéac	2020 – Saint Briec
Personne elle-même	52 %	43 %	41 %	33 %
MDD	24 %	13 %	22 %	14 %
Centres Hospitaliers	0 %	4 %	0 %	3 %
Services tutelle	0 %	2 %	0 %	2 %
CADA	0 %	3 %	0 %	1 %
CLAJJ et FJT	0 %	0.25 %	0 %	0 %
115	3 %	1 %	4 %	5 %
CCAS	1 %	0.5 %	0 %	1 %
CMP/CMPS	4 %	0.25 %	9 %	1 %
Accueil Ecoute Femmes	0 %	5.5 %	1 %	4 %
Accueil de jour	0 %	14 %	0 %	12 %
Mission locale	6 %	1 %	6 %	1 %
SPIP	0 %	1.5 %	0 %	2 %
Associations caritatives et autres partenaires	2 %	8.5 %	1 %	6 %
Autre *	8%	2.5 %	16 %	15 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

**Autres : Famille, travail, tiers*

La part des ménages effectuant seuls la démarche a diminué cette année sur les deux territoires de 10 points en moyenne.

Par ailleurs, la part de l'orientation par des tiers sur Saint-Briec augmente de plus de 12 points (et +8 points sur Loudéac).

Ces deux constats peuvent interroger sur l'information passée par les partenaires sur la prise de rendez-vous et/ou sur le nombre de personnes en absence de suivi social, lien avec des travailleurs sociaux, avant de faire une demande d'hébergement.

Nous constatons une augmentation du nombre d'orientations via le CMPS pour Loudéac, de 4 % des rendez-vous orientés par leur service nous passons à 9 % cette année.

Le reste des orientations reste stable d'une année sur l'autre.

4. PERSPECTIVES

■ **Augmentation du nombre de rendez-vous sur St Briec**

Le nombre de rendez-vous augmente d'année en année, augmentant les temps de délai sur certaines périodes de manière conséquente. Nous espérons pouvoir aller vers un temps dédié supplémentaire prochainement qui pourra permettre davantage de temps de suivi de dossier hors rendez-vous, relance des ménages et temps de concertation/transmissions avec les partenaires autour des situations.

■ **Logiciel SI SIAO : une nouvelle version ?**



Depuis le changement de logiciel national pour l'enregistrement des demandes, une mise à jour a été prévue suite aux remontées de nombreux « BUGS » ou pistes d'améliorations par les structures relais. Nos évaluateurs ont contribué aux remontées nationales.

Nous attendons pour l'année 2021 de nouvelles mises à jour et des formations physiques au logiciel si le contexte sanitaire le permet.

■ **Répartition du champ de compétences/ Partenariat avec le Conseil Départemental**

Un diagnostic partagé est actuellement en cours afin d'étudier les réalités des liens entre service de l'état et CD au niveau des différents publics que nous accueillons. Ce diagnostic et ses pistes d'améliorations, qui intéressent l'ensemble des structures du territoire, aura de fortes incidences sur les orientations effectuées par les évaluateurs. Un/des temps d'appropriation de ce travail sera/seront à organiser après la finalisation de celui-ci.

■ **Evolution de la Commission Unique d'Attribution sur le Volet Santé**

Dans le cadre de l'évolution de la CUA notamment sur le volet santé, il est programmé sur l'année 2021 une formation sur les pathologies mentales en lien avec des professionnel-les des structures sociales, médico-sociales et sanitaires. Au-delà de la formation, l'objectif est de construire un réseau de partenariats, de l'interconnaissance et des pratiques transdisciplinaires.